LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS

Organisme certificateur mandaté par
AFNOR Certification

GRILLE TARIFAIRE

MARQUE NF - SACS A DECHETS EN MATIERES PLASTIQUES

SOMMAIRE

1. **Obtention de la certification (par site de production)**
2. **Surveillance des produits certifiés (par site de production)**
3. **Extension d'admission**
4. **Demande administrative**
5. **Tarifs des essais**
6. **Facturation des frais de séjour et déplacement**

Janvier 2024

1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (PAR SITE DE PRODUCTION)

PRESTATIONS		TARIF (en € HT)
Instruction technique du dossier		6253
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France métropolitaine) (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.)	Site non certifié ISO 9001	Site certifié ISO 9001
NF Sacs à déchets en matières plastiques	4554	3852
NF Sacs à déchets en matières plastiques NF Environnement Sacs à déchets	5601	4902
NF Sacs à déchets en matières plastiques NF Sacs congélation	6305	5601
NF Sacs à déchets en matières plastiques NF Environnement Sacs à déchets NF Sacs congélation	7003	6305
Supplément pour les audits des sites situés en Europe		354
Supplément pour les audits des sites situés hors Europe		sur devis
Essais réalisés sur chacune des références		cf. § 5
Reconnaissance de rapports de conformité (EN 13432 – acclimatation) datant de moins de 5 ans.		629

Vérifications supplémentaires

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Audit Supplémentaire	
Instruction du dossier	1074
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France métropolitaine) sur base de 1 jour sur site (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.)	2105
Essai supplémentaire	
Instruction technique pour un essai supplémentaire (par référence testée)	102
Essais supplémentaires complets réalisés sur chacune des références	cf. § 5

2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production)

PRESTATIONS		TARIF (en € HT)
Suivi qualité du dossier		3218
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France métropolitaine) (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.)	Site non certifié ISO 9001	Site certifié ISO 9001
NF Sacs à déchets en matières plastiques	2551	1913
NF Sacs à déchets en matières plastiques NF Environnement Sacs à déchets	3186	2551
NF Sacs à déchets en matières plastiques NF Sacs congélation	4142	3505
NF Sacs à déchets en matières plastiques NF Environnement Sacs à déchets NF Sacs congélation	4779	4142
Supplément pour les audits des sites situés en Europe		324
Supplément pour les audits des sites situés hors Europe		sur devis
Frais de prélèvement dans le commerce		832
Essais réalisés sur chacune des références		cf. § 5
Reconnaissance de rapports de conformité (EN 13432 – acclimatation) datant de moins de 5 ans.		574

Vérifications supplémentaires

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Audit supplémentaire	
Instruction du dossier	832
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France métropolitaine) sur base de 1 jour sur site (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.)	1914
Essai supplémentaire	
Instruction technique pour un essai supplémentaire complet ou un essai pour contrôle par lot (par référence testée)	94
Essais supplémentaires complets réalisés sur chacune des références	cf. § 5
Instruction technique pour un essai supplémentaire partiel (par référence testée)	49
Essais supplémentaires partiels réalisés sur chacune des références (essai de la caractéristique non-conforme et essai de chute)	
400/350, 400/400, 450/450, 450/500, 500/650, 500/700, 540/650, 540/700	590
680/750, 680/800, 820/900, 820/950, 700/1050, 700/1100, 820/1200	705

Droit d'usage de la marque NF reversé à AFNOR Certification

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Droit d'usage de la Marque NF	10% des montants facturés dans le cadre de la surveillance des produits certifiés (hors frais de séjour et de déplacement)

3. EXTENSION D'ADMISSION

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Instruction de la demande (sacs non biodégradables)	938
Instruction de la demande (sacs biodégradables) Reconnaissance de rapports de conformité (EN 13432 – acclimatation) datant de moins de 5 ans	1251 626
Instruction de vérifications supplémentaires	477
Essais complets réalisés sur chacune des références	cf. § 5

4. DEMANDE ADMNISTRATIVE

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Emission d'un certificat suite à modifications administratives	493
Traitement d'un recours contre décision	2820

5. TARIFS DES ESSAIS (EN € HT.)

Essais réalisés sur chacune des références	Sacs à déchets ménagers	Sacs DASRI	Sacs biodégradables (*)
400/400, 450/500, 500/700, 540/700	792	1018 929 (les suivants)	792
680/800, 820/950, 700/1100, 820/1200	1001	1211 1119(les suivants)	1001
Sacs à bretelle 450/500 400/350, 450/450, 500/650, 540/650	929	1137 1046 (les suivants)	929
680/700, 680/750, 820/900, 700/1050	1119	1332 1245 (les suivants)	1119
(*) à ces tarifs s'ajoutent les essais de recherche de métaux lourds (sur devis)			

6. FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DEPLACEMENT

Déplacement en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours	De 5.5 à 6 jours
Forfait France métropolitaine	593 €	809 €	1025 €	1241 €	1457 €	1673 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacements hors France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel. Des frais administratifs de traitement de ces frais réels d'un montant de 250€ sont également appliqués.